

**Direction : Direction Générale des Service Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2005003**

**OBJET : Résorption des bâtiments préfabriqués (1ère phase) à Jean Perrin. Approbation du programme du bilan prévisionnel, du projet de marché. Demande de permis de construire. Demande de subvention.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles 421.1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu la budget communal,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus,

**DELIBERE :**

Article 1 : Approuve le programme de l'opération citée en objet (1<sup>ère</sup> phase), le bilan prévisionnel, le plan de financement ci-annexé et le projet de marché.

Article 2 : Autorise le Maire à signer et déposer une demande de permis de construire et à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat de ville, au titre de l'exercice 2005.

Le Maire,